

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la Douzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Monaco, 14-17 novembre 2001)
 - a) *Questions juridiques:*
 - Adoption et suivi du nouveau "Protocole concernant la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires, en cas de situation critique, et de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée";
 - Position des ratifications de la Convention et des Protocoles;
 - Application du système de rapports;
 - Responsabilité et réparation des dommages;
 - Appui du PAM aux pays sur les questions juridiques;
 - Système de surveillance de l'application effective du PAM.
 - b) *Questions Institutionnelles:*
 - Évaluation du CAR/ASP et du REMPEC;
 - Suivi de l'évaluation du CAR/PB, du CAR/PAP et des 100 sites historiques;
 - Évaluation stratégique du cadre général du PAM.
 - c) *Coopération:*
 - Préparation du Sommet de Johannesburg;
 - Préparation de la Conférence euro-méditerranéenne
 - d) *Partenaires:*
 - Examen de la liste de partenaires.
 - e) *Questions financières*
 - f) *Stratégie en matière d'information*
 - g) *Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)*
 - (h) *Réunions:*
 - Examen du calendrier des réunions du PAM.

i) Prévention et maîtrise de la pollution

i-a) Évaluation et maîtrise de la pollution d'origine tellurique

- Activités de surveillance continue
- Mise en œuvre du PAS dans le cadre du Protocole «tellurique»
- Mise en œuvre du Protocole «immersions»
- Autres activités
- Mise en œuvre du Projet FEM pour la Méd

i-b) Évaluation et maîtrise de la pollution d'origine maritime

i-c) Production plus propre

j) Aires spécialement protégées et biodiversité

k) Environnement et développement

l) Gestion durable des zones côtières

4. Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau
5. Questions diverses
6. Clôture de la réunion

(Le rapport de la réunion sera établi à l'Unité MED et sera adressé, pour observations, au rapporteur et aux autres membres.)